

## **FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT 2020-2026**

### **À SONIA FIGUÈRES, PREMIÈRE ADJOINTE, DÉMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE, AFFAIRES GÉNÉRALES ET HABITAT**

---

#### **Démocratie locale**

L'ensemble de la majorité partage l'ambition de donner une nouvelle impulsion à la participation citoyenne pour qu'elle soit davantage ouverte à toutes et tous, pour renouveler les modalités d'un dialogue ouvert et transparent entre élu·es et citoyen·nes, et pour qu'enfin elle soit un instrument d'émancipation. Pour cela, il est essentiel d'inventer de nouveaux dispositifs de participation, de repenser les espaces de démocratie et de rendre systématique la concertation en utilisant notamment les outils numériques.

Dans la 1<sup>ère</sup> année du mandat, nous devons proposer des évolutions concrètes des outils de participation, en particulier en redynamisant les Conseils de quartiers pour qu'ils attirent une plus grande diversité de citoyen·nes, en développant une plateforme citoyenne, et en permettant à toutes et tous de prendre part à la vie de la cité, notamment via le Budget Participatif. Les rencontres de proximité des élu·es, selon des modalités à définir, participent de cette même dynamique.

Le Budget Participatif doit être un véritable outil de décision pour les habitant·es. La conception et l'animation du Budget Participatif doit associer l'ensemble de la majorité, et tout particulièrement les adjoint·es de quartier et l'adjoint en charge des finances. L'ensemble du processus devra bien entendu être accompagné d'un programme de sensibilisation et d'information sur la démocratie locale et la participation citoyenne à destination des habitant·es, des élu·es et de l'administration. Et parce que pour faire vivre notre intelligence collective, les citoyen·nes doivent être informé·es, s'exprimer, faire valoir leurs droits ; le développement de l'éducation populaire est également indispensable.

L'ensemble de ces dispositifs s'accompagnera d'une concertation permettant de rédiger une Charte de la participation citoyenne qui présentera une nouvelle cartographie de la participation et de la concertation.

La mise en place d'un Observatoire citoyen des engagements municipaux qui présentera un compte rendu annuel de l'avancée de nos 150 engagements sera également mis en place.

#### **Vie associative**

La ville appartient à celles et ceux qui la font vivre. La vie associative, c'est une appropriation volontaire des enjeux collectifs, une façon de créer du commun en s'appuyant sur les talents, la diversité et les ressources de chacune et chacun. La municipalité entend encourager, accompagner, dynamiser et soutenir cet effort, parce que la vie associative est une création de lien social qui enrichit notre façon de vivre la ville et la rend plus agréable, émancipée et joyeuse.

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, la ville entend maintenir son effort financier pour soutenir le monde associatif, par des aides directes et indirectes. Outre les subventions, la ville peut favoriser et mettre à disposition des associations des solutions de formations, une aide au recrutement de bénévoles, un espace ressources, et accompagner la rencontre entre les associations comme la mutualisation de leurs moyens.

Il s'agit aussi de renforcer les associations comme interlocuteurs.trices de la ville, pour construire ensemble du commun. Elles doivent être actrices des concertations, des réflexions et des engagements de la municipalité pour faire progresser Malakoff. Il est utile, dans ce cadre, de retravailler les conventions fixant des cadres d'objectifs et de moyens, afin que les associations puissent se projeter dans des partenariats de long terme, et construire plus sereinement leur avenir.

Une charte des engagements réciproques participe de ce même mouvement. Elle aura pour finalité d'engager plus profondément encore notre tissu associatif dans la vie locale, et en faire des interlocuteurs naturels de la vie municipale.

La MVA a donc vocation à évoluer en Maison de la Vie associative et citoyenne, lieu ressource pour le monde associatif, lieu de vie collective, avec un fonctionnement mieux partagé et une montée en puissance des associations dans sa vie quotidienne et la définition de ses finalités. Elle adhèrera au Réseau national des Maisons des associations, afin de profiter des bonnes pratiques et monter en puissance dans son offre de services aux associations.

Le Conseil local de la vie associative est l'interlocuteur privilégié de la ville dans ses rapports avec le monde associatif, la définition et la conduite des politiques publiques qui les concernent directement. A terme, il est également un lieu de démocratie participative qui doit prendre toute sa place dans notre vie locale.

## **Affaires générales**

La direction des affaires générales est responsable de l'organisation et du suivi des conseils municipaux, des décisions de la Maire et des arrêtés pris par la municipalité ; de l'accueil des usagers en mairie, du service de l'état-civil et des élections ; de la coordination

de la commande publique ; de la sécurisation juridique et administrative de l'ensemble des procédures, actes et politiques mises en place au niveau de la ville.

La préparation des conseils municipaux et la validation de ses ordres du jour appellent à une plus grande anticipation, afin d'améliorer la parfaite information des élu·es en amont ainsi que la qualité des délibérations qui leur sont présentées. Ce travail, déjà en cours, devra se poursuivre en lien avec le cabinet et les élu·es directement concerné·es. Il sera également nécessaire d'accompagner les directions administratives afin de les rendre plus autonomes dans la rédaction de leurs délibérations, la direction des affaires générales devant intervenir en soutien, en accompagnement et en validation finale, et pas en rédaction.

Il est également nécessaire de prévoir un dispositif immédiatement mobilisable de conseil municipal à distance, garantissant la sécurité des votes, afin de répondre en urgence aux éventuelles contraintes que nous avons connues ces derniers mois et qui pourraient se répéter. Ce dispositif pourrait d'ailleurs se décliner pour d'autres formes de consultations démocratiques intégrant les habitant·es, les associations, les conseils de quartier, etc.

Enfin, la publicité des débats suppose de proposer une solution de diffusion en ligne des conseils, voire d'autres formes de réunions municipales. Un marché public pourra être défini, en fonction de ces besoins, avec les autres villes du territoire. Cette diffusion en ligne doit s'accompagner d'une meilleure valorisation des débats du Conseil municipal sur le site internet municipal, afin que les habitants puissent facilement prendre connaissance des délibérations qui les concernent.

La problématique de l'accueil des usager·es en mairie est un autre grand enjeu pour la direction. La qualité de l'accueil et la gestion des flux à l'état-civil méritent d'être repensées pour gagner en efficacité et en confort pour les usager·es. Plus globalement encore, la mise en place d'un accueil polyvalent doit faire l'objet d'une étude, afin de mesurer l'intérêt qu'un tel dispositif présenterait pour améliorer la satisfaction des demandes des usager·es et améliorer la transversalité des compétences pour les agent·es de la direction.

Il est également nécessaire de créer un référentiel des procédures – précisant les cadres d'intervention, les modèles d'actes et de conventions – qui permette de sécuriser l'activité des services et leur production d'actes. La sécurisation juridique est un objectif que nous devons atteindre notamment en contractualisant avec un conseil juridique externe compétent sur l'ensemble de nos besoins. La gestion de la commande publique, comprenant la rationalisation de nos pratiques, doit nous permettre de garantir le respect des normes et contraintes, mais peut être également une opportunité d'économies d'échelle.

## Logement et Habitat

Les problématiques du logement et de l'habitat sont au cœur de l'action municipale, parce qu'elles définissent le projet de ville que porte une municipalité, son ambition à faire vivre la mixité sociale, et la qualité du vivre-ensemble à laquelle elle souhaite s'attacher.

Parallèlement, les politiques qu'elle peut développer en la matière doivent nécessairement s'articuler avec l'action d'autres acteur·rices (Etat, VSGP, promoteurs et bailleurs sociaux en premier lieu) qui ne poursuivent pas nécessairement les mêmes fins et avec lesquels une forme de complémentarité, un dialogue de gestion ou un rapport de force doivent être créés.

La municipalité se donne pour objectif de développer une politique du logement cohérente et adaptée aux besoins des habitant·es, qui réponde à des impératifs de mixité sociale, de déblocage des parcours résidentiels et d'amélioration de l'attractivité des quartiers. Il s'agit de définir une stratégie de peuplement à l'échelle de la ville et sur le temps long, qui s'appuie sur des études précises et des objectifs à terme. Ce travail de fond doit se mener en lien étroit avec le service de l'urbanisme.

Le logement social est, évidemment, le premier levier de l'action publique. Les engagements pris dans le PLU comme durant la campagne fixent à 40% la part de logement social dans la ville, comme un enjeu fort de mixité sociale. Cette ambition doit être maintenue, mais ne peut plus être considérée comme une fin en soi. Les évolutions constantes, en termes de critères de revenus notamment, pour prétendre au logement social conduisent progressivement celui-ci à ne plus être un outil garantissant absolument la mixité sociale. Il faut donc développer d'autres formes de logement : le BRS et le BRI sont, dans ce cadre, à étudier précisément.

Parallèlement, la maîtrise des attributions dans le parc social devient un enjeu central. La municipalité doit ainsi se faire force de proposition dans la mise en place de la cotation, qui ne peut se borner à suivre une logique purement chiffrée et doit s'attacher à prendre en compte les situations humaines, la fragilité sociale des résidences et un attachement maintenu au lien social.

Une politique partenariale avec les bailleurs présents sur le territoire, essentiellement Malakoff-Habitat et Paris-Habitat, doit se renforcer. Des habitudes de travail existent, des projets communs ont pu être menés avec profit – à l'exemple de la mise en place des médiateurs de rue – et doivent nous encourager à aller plus loin. Il serait utile de formaliser les orientations de nos politiques d'attribution dans une Charte de l'Habitat qui engagerait toutes les parties et permettrait un échange de fond avec les réservataires de logements sociaux présents à Malakoff. La gestion des contingents (Action Logement), l'enregistrement et la gestion des dossiers PDALP et DALO pourraient également être un enjeu de ces échanges.

La fluidification des parcours résidentiels doit être améliorée, afin de répondre à des problématiques récurrentes (jeunes en décohabitation familiale, familles qui s'agrandissent, etc.). La sous-occupation des logements est également un sujet central qui appelle notre attention. L'échange de logements, expérimenté depuis plusieurs années à Paris, doit inspirer notre propre réflexion. De la même manière, la question de la réversibilité des locaux doit être posée : le territoire n'est pas figé, et la ville est en mutation permanente.

La politique de l'habitat doit également être interrogée. La ville doit se donner les moyens de recenser les copropriétés dégradées et l'habitat indigne, établir un diagnostic afin d'organiser les formes d'accompagner qu'elle peut mettre en place, avec ses partenaires. L'accompagnement de la rénovation énergétique sera, dans cette même optique, un chantier très important. L'accompagnement des jeunes, dans l'accès au logement comme dans leur parcours résidentiel, doit être un sujet de mobilisation pour le service public, tout comme l'encouragement à des formes nouvelles d'habitat, notamment coopératif et/ou participatif.

Politiquement, l'encadrement des loyers, la mise en place du permis de louer, la lutte contre l'extension des plateformes de locations touristiques sont des mobilisations à conduire tout au long de la mandature. Le travail partenarial avec VS GP, comme pour la cotation, sera à cet égard essentiel.